

Séparation dans le cas d'un pacs?

Par barbier_old, le 07/11/2007 à 17:38

Mon ami et moi sommes pacsés mais n'habitons plus plus dans le même logement actuellement.

Nous n'avons pas pris de décision concernant la rupture du pacs.

Nous nous demandons si notre situation est envisageable un certain temps dans l'attente d'une décision (soit réemmenagement ou rupture).

Que faut-il faire dans l'immédiat?

Merci de votre réponse.